

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 12 juin 2023 à 19H00.

Sont présentes :

Siège no 1 : Joanne Ross
Siège no 2 : Lida Francoeur
Siège no 4 : Tracy Major
Siège no 5 : Gisèle Delarosbil
Siège no 6 : Élisabeth Thériault

Est absente :

Siege no 3 : Shannon Major

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assistent également à la séance Sylvie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière.

119-2023

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

120-2023

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillères présentes:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté

121-2023

ENGAGEMENT D'UN CONTRACTEUR À LA SUITE DU RAPPORT DE L'INSPECTION DES ROUTES

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité définit les tâches selon la façon suivante :

9050-8524 Québec Inc. : - gratter les routes et étendre la gravel

Robert Loisel Enr. : - place les ponceaux, creuse les fossés et fait divers travaux de la plage.

La mairesse s'est retirée de la table de conseil pour la prise de décision.

Adopté

122-2023

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gisèle Delarosbil que la séance soit levée, 19h42.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sylvie Francoeur
Greffière-trésorière